



## Avis pour les votations fédérales et cantonale du 29 novembre 2009

La population est convoquée pour le dimanche 29 novembre 2009 à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet :

**des objets suivants :**

- ◆ l'arrêté fédéral du 3 octobre 2008 sur la création d'un financement spécial en faveur de tâches dans le domaine du trafic aérien,
- ◆ l'initiative populaire du 21 septembre 2007 « pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre »,
- ◆ l'initiative populaire du 8 juillet 2008 « contre la construction de minarets »,
- ◆ la loi cantonale sur le tourisme du 13 novembre 2008,

selon le programme suivant :

### I. EXERCICE DU DROIT DE VOTE

Ouverture des bureaux (vote à l'urne)

- SAMEDI	28.11.2009	de 18 H 00 à 19 H 00
- DIMANCHE	29.11.2009	de 09 H 00 à 11 H 00

**Vote par correspondance (envoi par poste)**

L'électeur qui souhaite exercer son vote par la voie postale doit affranchir l'enveloppe de transmission selon les tarifs postaux en vigueur, puis la remettre à un bureau de poste. L'envoi doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi qui précède l'élection.

La commune refuse les enveloppes non affranchies ou insuffisamment affranchies qui lui parviennent par voie postale (art. 14 al. 3 OVC).

**Vote par dépôt à la commune**

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement auprès du secrétariat communal peuvent le faire selon les horaires suivants :

<i>matin</i>	<i>du lundi au vendredi</i>	<i>de 07 h. 30 à 12 h. 00</i>
<i>après-midi</i>	<i>du lundi au jeudi</i>	<i>de 13 h. 30 à 17 h. 30</i>
	<i>vendredi</i>	<i>de 13 h. 30 à 17 h. 00</i>

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SAVIESE**